



Avis concernant l'aménagement foncier

COMMUNE DE BOUZIGUES

La commission intercommunale d'aménagement foncier de Gigean / Poussan / Loupian / Balaruc les Bains / Balaruc le Vieux / Bouzigues qui sera constituée en application de l'article L. 121-4 du code rural, comprend trois propriétaires, possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, dont deux titulaires et un suppléant, élus par le conseil municipal.

Cette élection aura lieu le 19 / 07 / 2023 ; les candidatures pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date, à 12 heures.

Fait à Bouzigues le : 03 Juillet 2023 .

Signature :

Monsieur, Madame
Maire de



Le Maire,
Cédric RAJA